



Paris, le 8 février 2022

OBJET : AG CNPC 23 février 2022 – Rapport de la 5^e Commission - 2^e sous-commission « Dispositifs jeunesse » .

P. JOINTES : 5 annexes

• **Mandat de la 2^e sous-commission « Dispositifs jeunesse » :**

A partir du cadre initial du Service National Universel (SNU), l'étude consistera en une revue des dispositifs existants éligibles à la deuxième étape du parcours SNU (les MIG), correspondant à la tranche d'âge des 12-16 ans (principalement les cadets de la sécurité civile et les JSP, mais également les cadets de la Défense, les cadets de la Gendarmerie etc...). La sous-commission s'attachera à vérifier la cohérence des approches « protection civile » des différents programmes correspondant à ces formations, et de faire éventuellement des propositions dans le sens d'une mise en synergie de ces dispositifs. L'objectif resterait dans tous les cas de préparer et de faciliter l'engagement citoyen prévu dans la troisième étape du parcours SNU (soit dans la réserve militaire, soit dans le volontariat SP, soit dans le bénévolat de SC).

RESUME

En se limitant à la tranche d'âge des 14/16 ans, la sous-commission entendait établir une correspondance entre la recherche de sens qui caractérise la jeunesse adolescente, et l'engagement civique sous toutes ses formes, que ce soit dans le service civique, le volontariat SP ou, bien entendu, le bénévolat de Sécurité civile. Le résultat de ces recherches s'avère plutôt décevant, sauf pour le dispositif des JSP, dont le succès est patent même s'il semble parvenu à un palier.

Le dispositif du Service national Universel (SNU), qui avait soulevé un fort intérêt auprès des AASC, a profondément déçu les AASC signataires de la convention de partenariat avec le MENJS. En effet, et sur plus de 18 000 jeunes issus de la promotion 2021 du SNU, à peine deux ou trois dizaines de jeunes ont rejoint une AASC, essentiellement pour la deuxième étape (obligatoire) du parcours, la Mission d'Intérêt Général (MIG), et sans garantie d'une poursuite dans le bénévolat. Le retour des 4 AASC (CRF, FFSS, UNASS, Secours Catho) qui ont répondu à la demande d'information du CNPC s'agissant de la troisième étape du parcours (l'engagement) révèle un chiffre total de 516 volontaires service civique en 2021, à rapporter à une population de 132 000 VSC.

Le constat est à peu près le même pour le dispositif des Cadets de la sécurité civile, finalement mal nommé, car essentiellement tourné vers les besoins des établissements scolaires.

D'autres dispositifs (cadets de la Gendarmerie, cadets de la Défense.) se sont avérés peu pertinents ou peu propices à soulever des vocations pour le bénévolat dans les AASC.

En conclusion, le bilan est maigre, et la sous-commission propose de remettre son rapport sans demander le renouvellement de ce mandat pour le cycle 2022/2023.

Composition : Thierry GUILMIN (président) – Florence RABAT (vice-présidente) - Joel Prieur (rapporteur)- Johnny CARMINATI (ANACAPP) – Jacques DEVEZE (UNOR)- Jean GIRAUDET Pierre (FNPC)- Pierre CATALAN (CRF)- Stéphane VOISIN (FFSS)- JC GOYEAU (TEGO)

Méthodologie et revue des travaux

Méthodologie : La 2° sous-commission prolonge les travaux de l'ancienne commission Service National Universel, qui avait fait l'objet d'un rapport remis lors de l'AG 2021. Entre temps, d'autres dispositifs, en général baptisés « cadets », tous antérieurs au SNU, ont été intégrés à ce dernier pour la deuxième étape du parcours (la MIG). Le groupe de travail a donc effectué, dès avril 2021, un recensement et une exploration des différents dispositifs jeunesse correspondant au mandat confié (ci-dessus). Les informations figurant dans ce rapport ont été obtenues soit à partir de la documentation ouverte, soit après divers entretiens. Ce passage en revue a permis d'affiner le mandat, soit en passant rapidement sur certains dispositifs considérés comme trop éloignés de la thématique « sécurité civile », soit, au contraire, d'insister ou d'approfondir les études sur d'autres. Les recherches ont toujours été guidées par les interactions existantes ou possibles entre ces dispositifs et leurs effets en matière d'engagement des jeunes dans le bénévolat de sécurité civile.

Ont été identifiés et étudiés les sujets suivants (détaillés dans les documents joints en annexes)

Revue des travaux :

- 1) : **Le Service National Universel et les missions d'intérêt général (MIG)** :

Bien qu'officiellement partenaires de l'Etat (conventions signées en 2020 avec la Mission Nationale du SNU), les AASC du CNPC ont été quasiment écartées du programme de l'étape 1 du parcours, qui a privilégié la thématique de la sécurité routière sur celle de sécurité civile (sauf un bref rappel en secourisme effectué par les SDIS ou les UDSP). Cela n'a pas empêché le ministère de l'Education Nationale, porteur du dispositif SNU, de solliciter en 2021 les AASC pour qu'elles accueillent les volontaires lors de l'étape 2, correspondant aux MIG (84 heures de bénévolat). Seules la CRF et la FFSS (et peut être la FNPC ?) ont répondu favorablement à cette demande, mais cela ne concerne à ce jour, et à notre connaissance, que deux ou trois dizaines de jeunes, chiffre à comparer aux 18 000 jeunes convoqués en juin 2021 pour le « *séjour de cohésion*. Les membres de la sous-commission regrettent que notre correspondante à la MSNU n'ait plus jamais répondu à nos messages depuis le 19 février 2020, date de la dernière réunion à laquelle ont été invitées les AASC signataires des conventions.

- Pièces-jointes : Annexe 1 : SNU 2021 - FAITS et CHIFFRES - annexe 2 : article de presse sur session 2021 du SNU

- 2) : **les cadets de la sécurité civile** :

Ce dispositif est également diligenté par l'Education nationale (DGESCO), en collaboration étroite avec les SDIS (cf photo) et les Conseils départementaux.



*Cérémonie organisée par le SDIS 42 en présence des Cadets de la Sécurité civile
(rang du fond, vêtus du coupe-vent offert par le Conseil départemental)*

La DGSCO est restée sourde à nos demandes d'information et de documentation sur ce sujet (en dépit de 3 relances appuyées). Nous avons cependant fini par obtenir, par le canal de la DGSC GC, et pour le cycle 2019/2020, le chiffre de **5563** cadets répartis dans **360** classes.

Nous regrettons de n'avoir pas pu obtenir du MENJS des informations supplémentaires et détaillées, comme la répartition géographique de ces classes, et les modes de financement.

L'ANACAPP, membre du CNPC et principal acteur sur Paris et la petite couronne et seule source fiable de renseignements, a cependant été en mesure de nous faire un bilan très précis de son expérience des Cadets de la Sécurité civile sur la plaque parisienne (cf en annexe 3). Ce dispositif, au départ appelé « Ecole ouverte », a été confié à l'ANACAPP par le commandement de la BSPP en 2005, et il a permis, pendant 16 ans, de former 5346 élèves lors de 364 actions dans les établissements scolaires partenaires.

Au vu du contenu du programme « Ecole ouverte », on pourrait en effet s'interroger ce changement d'appellation et sur la pertinence du marquant « sécurité civile » accolé à ce dispositif. Outre le fait qu'il est entièrement piloté par le MENJS, ce dispositif est en effet très centré sur la question des règles de sécurité dans les établissements scolaire et la mise en œuvre de Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Une formation « incendie prévention » a cependant été proposée par l'ANACAPP lors d'un stage de 2 jours comprenant les thèmes classiques (triangle du feu, moyens d'extinction, conduite à tenir, alerte des secours, prévention, visite d'un Centre de Secours et manipulation d'extincteurs sur feux réels). A la différence de la province, la formation au secourisme (PSC1) est ici assurée par l'établissement scolaire (qui dispose de ses formateurs) ou par des moniteurs des associations (Croix rouge, Protection civile...),

L'expérience des Cadets de la sécurité civile en IDF est donc la seule qui mettait directement en contact les jeunes et quelques AASC. Ailleurs, ce sont les pompiers (SDIS ou UDSP) qui assurent le module obligatoire en secourisme, voire plus.

La commission n'ayant pas été en mesure de se prononcer sur le nombre de cadets qui ont ensuite rejoint une AASC à leur majorité (voire à 16 ans, âge minimum requis pour passer le PSE), il n'est pas possible de tirer un quelconque enseignement sur l'utilité de ce dispositif en matière de recrutement de bénévoles de SC.

Annexe 3 : bilan Cadets de la sécurité civile en IDF (sources ANACAPP)

- 3) : **les cadets de la Gendarmerie** : avec l'aide du Gal (2S) Goyeau, représentant TEGO au CNPC, la sous-commission pu explorer ce dispositif, soutenu par la Gendarmerie nationale <https://cadets-gendarmerie-idf.fr/le-service-national-universel/>

Il est rapidement apparu que ce dernier, au contenu au demeurant assez flou (à part l'inévitable PSC1) n'avait aucun rapport avec la thématique de la sécurité civile, et la commission a cessé ses recherches.

4) : **les cadets de la Défense** :

Le programme de ce dispositif n'étant pas lui aussi fixé officiellement par un texte, le CNPC, voyant là une occasion de promouvoir la thématique de protection civile, avait proposé à l'Etat-major des Armées, en mai 2021, de construire un programme conciliant à la fois les objectifs de défense militaire et civile affichés à ce dispositif. Ce projet de programme de formation consistait en un volet de secourisme renforcé (basé sur le module « sauvetage au combat » du service de Santé) et en un volet « adaptation aux situations de catastrophe » (inspiré des manuels militaires de vie en campagne et de NRBC). Un sous-groupe de travail, unissant l'UNOR (LV du Couedic, également formateur à la FNSPF) et la FNASOR (AC Hubert), a planché sur ce sujet pour remise à l'EMA d'un dossier détaillé en juin sous l'égide du CNPC (ce qui a été fait).

Une note datée d'août 2021, signée du nouveau chef d'Etat-major des Armées et annonçant la fin du dispositif des Cadets de la défense, a ensuite provoqué l'abandon de ce projet, pourtant bien avancé. Le référentiel élaboré par le sous-groupe est à la disposition de ceux qui en voudront.

- Annexe 4 : Relevé de conclusions de la rencontre entre le Conseil National de la Protection Civile (CNPC) et l'Union Nationale des Officiers de Reserve du mardi 18 mai 2021.

-

5) : **les Jeunes sapeurs-Pompiers** :

il s'agit là d'un dispositif ancien (plus de 30 ans), très structuré, et qui a fait ses preuves. Le dispositif des JSP est entièrement soutenu par la FNSPF (membre du CNPC) et les Conseils départementaux, qui le financent.

Ce dispositif apparaît comme un succès complet, en chiffres (10 000 JSP de plus que de volontaires du SNU en 2021), et en tendance (doublement de l'effectif des JSP en 20 ans), et dans son contenu (près de 400h de cours et enseignements divers, sanctionnés par un examen et un diplôme reconnu par l'Etat : le brevet de JSP). Son rendement, surtout, est positivement signalé un peu partout, avec un taux de 80% de JSP qui deviennent ensuite SPV à leur majorité.

Le cas particulier des JSP de la BSPP (appelés JSPP) se distingue du dispositif national. N'étant pas financé par l'argent public, et n'ayant pas comme finalité affichée de déboucher sur un engagement militaire (sauf peut-être dans la réserve, et uniquement pour le SUAP), l'esprit du dispositif des JSPP est différent et repose surtout sur des objectifs sociétaux (« égalité des chances »), liés à la sociologie particulière des quartiers où ont été positionnés les 12 centres mis en place par la Brigade en 2005 (après l'épisode des émeutes de banlieue). Bien qu'affiliée à la FNSPF et appliquant son programme de formation, la section JSPP de la Brigade a modifié le contenu du cycle bi-annuel en conférant un objectif « professionnalisant » à certains modules rajoutés (SST, SSIAP, HOB0 etc.), de manière à rendre le brevet JSPP directement utilisable en termes d'employabilité en fin de parcours. Pour autant, un pourcentage régulier de JSPP se retrouve à l'engagement, que ce soit pour l'active (10% d'une promotion) ou pour la réserve (50%).

- Annexe 5 : bilan JSP 2002 /2022

Le Secrétaire Général du CNPC
Joël PRIEUR

Annexe 1 : le SNU (FAITS et CHIFFRES)

Le partenariat avec l'Etat : Présentée comme une étape fondamentale dans la mise en œuvre du service national universel, la signature des conventions de partenariat, le 4 juin 2019, en présence de Gabriel ATTAL, a soulevé de sérieux espoirs pour des AASC désireuses, comme les pompiers, de susciter des vocations de bénévoles de SC dans une populations de jeunes (14/16 ans) à la recherche de sens. Rapidement, la position hégémonique des mouvements d'éducation populaire, très à leurs aises au MENJS, et la forte proximité avec ses responsables avec les fonctionnaires de l'hôtel de Rochechouart, a fini par décourager les représentants des associations de sécurité civile, lesquels ont peu à peu quitté le tour de table (à l'exception de la CRF).

Étape fondamentale dans la mise en œuvre du service national universel : Gabriel ATTAL a signé le 4 juin 2019 les conventions de partenariat avec les mouvements d'éducation populaire, associations de sécurité civile, et autres acteurs institutionnels.

Ont signé la convention : CRF, FSFCB, FFSS et OMF (AASC affiliées au CNPC). Ci-dessous la liste des associations signataires.



Le SNU en 2021 : les chiffres clés [informations recueillie sur le site snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)

- **18 000 jeunes volontaires** âgés de 15 à 17 ans.
- **122 centres SNU répartis sur 144 sites** avec au moins 1 centre par département ; installés dans des internats, des centres de vacances, etc.
- **Du 21 juin au 2 juillet : 12 jours de vie en collectivité**, majoritairement dans un autre département que leur département de résidence.

- **3,8 % des jeunes volontaires se déclarent en situation de handicap** : 2,9% bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et 4,5% d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- **5,1 % des jeunes volontaires sont issus des quartiers prioritaires** de la ville (QPV) et 36 % des zones rurales ou très rurales.
- **55 % des volontaires sont des jeunes filles.**
- Des activités structurées autour de **7 thématiques.**
- **84 heures de mission d'intérêt général (MIG)**, à réaliser dans l'année qui suit le séjour de cohésion au sein d'un service public, d'une association, d'une collectivité, d'un corps en uniforme, etc.
- **Environ 3 000 cadres** (équipes de direction/cadres de compagnie/tuteurs de maisonnées).
- **Un coût de 2 200 euros** par jeune pris en charge pour les 12 jours.

Annexe 2 : article de presse sur l'édition 2021 du SNU

Par [Amaury Coutansais Pervinquière](#)

Publié le 21/06/2021 à 14:31

Lancé en 2019, le service national universel commence aujourd'hui sa deuxième édition. En 2020, ce « séjour de cohésion » avait été annulé à cause du Covid. Du 21 juin au 2 juillet 2021, les jeunes vont ainsi rejoindre le séjour de cohésion correspondant à la première étape du parcours SNU.

Dès 8h ce matin, les 18 000 volontaires du service national universel (SNU) 2021 étaient en rang. Venus de toute la France, ils partent pour un « *séjour de cohésion* » de deux semaines dans l'un des 143 centres répartis dans toute la France. Il vise « *à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense* ». Au programme : réveil à 7h avec lever des couleurs et Marseillaise en uniforme, séances de sport, cours sur les discriminations, le climat, l'éducation aux médias, les gestes de premiers secours, mais aussi soirées bivouacs, escalade ou vélo. Sur place, 3 000 militaires, membres des forces de l'ordre, éducateurs spécialisés ou volontaires de l'éducation nationale encadrent ces jeunes de 15 à 17 ans. Ils sont logés par groupes de 10 à 15 dans des « *maisonnées* » non-mixtes. Un test PCR avant le séjour est obligatoire comme le port du masque, et les jauges des centres ont été réduites. L'édition 2020 ayant été annulée à cause du Covid, les mesures seront strictement respectées.

La généralisation d'ici 2024

Ce séjour de cohésion est la première étape du Service universel national. Les jeunes participants volontaires devront ensuite réaliser une mission d'intérêt général de 84 heures. Enfin, il leur sera possible de s'engager avant leurs 25 ans pendant trois mois sous l'uniforme des sapeurs-pompiers, de la réserve des Armées mais aussi pour un service civique ou dans une association.

« Le service national que nous connaissons aujourd'hui [sera] supprimé dès le 1^{er} janvier 1997 ». Depuis cette annonce de Jacques Chirac en 1996, le retour du service militaire agite les débats politiques. Pour répondre à cette attente, Emmanuel Macron a lancé le Service national universel. Sa première édition en 2019 avait réuni 2 000 jeunes de 13 départements. Afin de valoriser cette

expérience, ils avaient pu défiler le 14 juillet. Aujourd'hui sur la base du volontariat, le service national universel devrait être généralisé à l'ensemble d'une classe d'âge en 2024.

Le service national universel sous le feu des critiques

Néanmoins, il suscite de nombreuses polémiques :

Sur sa forme d'abord, jugée trop militaire par les uns, pas assez par les autres, des associations dénoncent le manque de continuité un seul séjour de deux semaines n'étant pas assez long pour créer un sentiment d'appartenance.

Sur son coût ensuite, 61 millions d'euros cette année, une augmentation de 31 millions par rapport à 2020. Une hausse critiquée par le sénateur Jacques-Bernard Magnier, rapporteur pour avis des crédits budgétaires 2021 de la Jeunesse et la Vie Associative : « *Je me pose la question – et je crois que tout le monde se la pose ici, pourquoi rajouter 31 millions encore ?* ».

Enfin, l'aspect religieux. Toutes les cérémonies sont interdites, les repas ne sont pas modifiés, et la non-application de la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques. À court terme, le Gouvernement cherche à augmenter les effectifs du service national.

En juin 2021, 18 000 jeunes entre 15 et 17 ans participeront au Service national universel (SNU), qui est la dernière étape de la formation des élèves avant l'acquisition de leurs pouvoirs civiques.

Pour la première fois, c'est l'ensemble du territoire qui est concerné avec 122 centres SNU répartis sur 144 sites avec au moins 1 centre par département, hexagone et outre-mer.

Le séjour de cohésion de deux semaines en hébergement collectif a été pensé comme un temps pédagogique et d'ouverture permettant la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au contact de jeunes aux profils variés.

À terme, le SNU sera généralisé et concernera l'ensemble d'une classe d'âge. La Journée Défense et Citoyenneté sera intégrée au séjour de cohésion.

Annexe 3 : les Cadets de la sécurité civile

Rapporteur : GNASPP-ANACAPP (J.CARMINATI)

Bilan des actions assurées par l'Association Nationale des Anciens Cadres d'Active Pompiers de Paris (ANACAPP) de 2005 à 2020 à la demande du commandement de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Bilan détaillé Cadets de Sécurité civile - Rectorats de Bobigny et Créteil

Année	Nombre d'établissements concernés	Nombre d'élèves formés	Nombre d'anciens SPP impliqués
2005	6	83	10
2006	19	320	23
2007	28	394	28
2008	33	430	35
2009	37	597	35
2010	36	478	35
2011	24	301	29
2012	15	185	26
2013	18	269	29
2014	24	332	49
2015	22	302	26

2016	20	302	24
2017	23	362	43
2018	20	293	19
2019	21	372	23
2020 Voir nota ci-dessous	18	326	20
Total	364	5346	454

Depuis le 5/12/2006, une convention tripartite lie la BSPP, l'ANACAPP et la GMF (membre du CNPC), cette dernière apporte un soutien à la réalisation des actions « Ecole Ouverte » (puis « PPMS ») en prenant notamment en compte le déplacement des formateurs résidant en province.

Engagée dans une démarche voulue et initiée par le Général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, notre association, l'Association Nationale des Anciens Cadres d'Active des Pompiers de Paris (NANACAPP) a transféré définitivement les dossiers "Ecole Ouverte" et "Cadets de la Sécurité Civile", auprès de la nouvelle structure mise en place par le commandement de la BSPP pour répondre aux projets de formations et actions près les collégiens et lycéens de Paris et de la petite couronne.

Quinze années se sont écoulées depuis la mise en place de ces actions auprès des jeunes, engagement voulu, porté et encouragé à l'origine par le commandement de la BSPP. Depuis, ce sont près de 6 000 jeunes formés à la prévention du risque incendie, et 284 Cadets de la Sécurité Civile diplômés entre 2017 et 2020. Ces chiffres sont le résultat de l'implication des adhérents de l'ANACAPP à nos côtés, combinés à l'action de tous les acteurs qui nous ont aidés pour réussir la mission qui nous a été confiée.

Adjudant (rc) Philippe CAUSEL Réserviste BSPP Chargé des Formations Citoyenneté & Jeunesse

Annexe 5 : les cadets de la Défense

Rapporteur : UNOR (J.DEVEZE ?)

Référence : https://fr.wikipedia.org/wiki/Cadets_de_la_D%C3%A9fense

Relevé de conclusions de la rencontre entre le Conseil National de la Protection Civile (CNPC) et l'Union Nationale des Officiers de Reserve du mardi 18 mai 2021.

P.JOINTES : - Lettre UNOR au général DIAR du 18 avril 2021
- projet référentiel « sauvetage au combat » + Modèle de composition de trousse de secours adaptée aux Cadets de la Défense ;
- projet de référentiel « adaptation aux situations de catastrophes »

Organisée dans le cadre des travaux de la sous-commission « Dispositifs jeunesse » de la 5° Commission du CNPC, la rencontre avait pour but de faire le point sur l'implication de l'UNOR (voire plus largement des associations de cadre de réserve) dans le schéma actuel des Préparations militaires ou des Cadets de la Défense. Le but de cette réunion

était de réunir suffisamment d'éléments pour élaborer un projet commun en interne CNPC entre les associations d'origine militaires : UNOR, GNASPP, ANACAPP, GORSSA (voire FNASOR si celle-ci adhère au CNPC...) afin de le présenter au général Délégué interarmées aux Réserves (DIAR) d'ici le mois de juillet.

Assistaient à la réunion :

- LCL ® Philippe Ribatto, président de l'UNOR ;
- LCL ® Jacques Devèze, représentant l'UNOR au CNPC ;
- LCL ® Jean Giacomazzo, secrétaire général de l'UNOR ;
- EV ® Nicolas Henry, délégué Jeunes de l'UNOR ;
- EV ® Charles du Couedic, délégué Jeunes adjoint de l'UNOR ;
- GDI (2S) Joel Prieur, secrétaire général CNPC
- Excusé : Gilles Barsacq, président du CNPC (et membre UNOR)

L'historique :

Dans une lettre du 18 avril 2021 (en PJ) adressée au Général Lalubin, Délégué Interarmées aux Réserves (DIAR), l'UNOR-jeunes décrivait son engagement citoyen dans le cadre de la crise du Covid, et exprimait son souhait d'améliorer les connaissances en secourisme de ses membres afin de renforcer les capacités de l'UNOR en matière de résilience sociétale et de lien Armées-Nation. Lors d'un entretien téléphonique avec le secrétaire-général du CNPC, le DIAR a évoqué cette lettre en approuvant dans le principe, d'une part les propositions de l'UNOR-jeunes, et d'autre part celles du CNPC visant à améliorer la qualité de l'enseignement du premier secours dans les stages prémilitaires. Eventuellement, le général DIAR serait également prêt à accepter, dans la formation des Cadets, une initiation aux situations de catastrophes, qui serait valable à la fois pour les besoins des armées et de la protection civile. Indiquant que le programme des Préparations militaires était déjà formalisé et sous administration militaire, le général Lalubin a invité son interlocuteur à orienter les membres du CNPC vers celui des Cadets de la Défense, dispositif géré sous forme associative et encore en pleine évolution, car ce dispositif correspondait plus aux mandats confiés à la sous-commission du CNPC. Pour cela, le général Lalubin a souhaité que la FNASOR soit associée à ces réflexions, en raison de sa forte implication dans les Cadets de la Défense, en désignant pour cela l'adjudant-chef ® Hubert, responsable de la section de Nantes. Le contact établi par le secrétaire-général du CNPC avec l'AC Hubert a permis ensuite de remonter vers le président (par intérim) de la FNASOR, qui a confirmé son intérêt pour l'initiative de l'UNOR-jeunes et les orientations données par le général DIAR, tout en précisant que cette proposition, ainsi que l'adhésion de son association au CNPC, seraient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine AG de la FNASOR prévue le 19 juin 2021. Lors d'un deuxième entretien, préalable à la visioconférence du 18 mai, le général Lalubin a proposé au représentant du CNPC de recevoir les parties prenantes, sous réserve qu'elles soient capables de lui présenter un projet construit, si possible avant son départ (juillet 2021).

Le constat et le projet du programme de formation des Cadets de la Défense étudié par la sous-commission :

- 1) Le lien avec le Service National Universel : Le dispositif des Cadets de la Défense est éligible au parcours SNU (en particulier pour la deuxième étape dite « mission d'intérêt général ») et il prépare à l'engagement citoyen (objectif principal du SNU), en priorité dans la Reserve militaire, mais également, et dans la mesure où le présent projet serait validé et appliqué, dans le bénévolat de Sécurité civile ;
- 2) Le module secourisme du programme : le PSC1 figure dans le programme des PM et des Cadets, et il le restera. Toutefois, le général DIAR est intéressé par une modification méthodes

pédagogiques entourant cet enseignement, de manière à « militariser » un PSC1 dont le formalisme et le manque de pratique en affaiblissent quelque peu la portée pour ceux qui se destinent à servir dans la Réserve (alors que le secourisme est né sur les champs de batailles). Le DIAR approuve donc l'idée de rapprocher le programme du PSC1 avec celui de Secours au Combat de niveau 1 (SC1), mis au point par le Service de Santé des Armées pour le personnel d'active, qui met en œuvre une pédagogie plus active basée sur le drill. Concrètement, cela consisterait à rajouter au programme formel du PSC1 (7 heures) une journée supplémentaire de secourisme pratique destinée en particulier à approfondir l'apprentissage des gestes en rapport avec le risque « combat » (traitement des plaies simples, hémorragies, garrot, voire immobilisations, etc...) et des conditions de rudesse du terrain (hypothermies, coups de chaleur etc...). Au total (PSC1 + programme spécifique "combat/terrain"), cela ferait 2 journées d'enseignement, sanctionnées par un diplôme de secourisme PSC1 renforcé (appellation à trouver) délivré par le Ministère des Armées au nom de la Fédération des Clubs Défense (FCD), laquelle dispose en effet depuis 2013 de l'agrément national accordé par la Direction générale de la Sécurité civile (DGSC), et dont les statuts sont conformes au projet. Actuellement, la formation au PSC1 dans les stages de PM ou de Cadets de la Défense est assurée, au mieux par les cadres de Santé du SSA de l'unité support, mais le plus souvent (et pas toujours gratuitement), par des acteurs extérieurs au monde militaire (sapeurs-pompiers départementaux, associations agréées de sécurité civile etc...). Pour parvenir à cet objectif d'augmentation du niveau en secourisme des Cadets, il fallait résoudre 2 problèmes :

- Les formateurs : La constitution d'un corps de formateurs¹ réservistes ou anciens militaires passe donc par l'identification des ressources internes au MINARM. Compte tenu que les formateurs en secourisme des Armées sont le plus souvent des sous-officiers, il est probable que la FNASOR soit mieux à même de trouver cette ressource dans ses rangs. Les associations d'anciens pompiers de Paris (GNASPP et ANACAPP), présentes au sein du CNPC, et représentées sur les territoires, pourraient également être contactées dans cette recherche. Elles offrent en plus l'avantage de ne pas être organisées catégoriellement. Il appartient à l'UNOR de définir ici sa propre stratégie pour une participation plus importante dans les deux dispositifs (PM et Cadets) et dans l'enseignement spécialisé (secourisme et « adaptation aux situations de catastrophes »). A supposer qu'elle donne une suite favorable à ce projet, l'UNOR devra dans ce cas réfléchir à des alliances, que ce soit avec la FNASOR ou avec les associations d'origine militaire du CNPC (GNASPP, ANACAPP, GORSSA..).
 - Le matériel : la mise en œuvre de la pédagogie active du SSA appliquée au SC1 dans les armées nécessiterait également de doter tous les stagiaires (PM ou Cadets) d'une trousse de secours ad hoc (cf PJ). Le financement de ces trousse de secours (environ 12 €), indispensables, pourrait se faire en sollicitant les organismes de protection sociale des militaires (la CNMSS, les mutuelles, etc..) car ces derniers consacrent souvent un % de leur chiffre d'affaires à des actions de promotion de santé publique (le général Goyeau, représentant TEGO au CNPC, a déjà été avisé de cette possibilité).
- 3) Le module « adaptation aux situations de catastrophe » du programme Au-delà du programme "secourisme renforcé », l'idée reste aussi d'intégrer dans le programme des Cadets de la Défense un module de 2 ou 3 jours consacrés à l'adaptation aux situations de catastrophe. Les AASC ont plus ou moins toutes développé des enseignements dans ce sens, que ce soit à l'attention des sinistrés ou des intervenants. Le CNPC dispose d'un projet de référentiel (cf en PJ) qui aborde les questions fondamentales de « survie » en attendant l'arrivée des secours (résistance au froid, ou à son contraire, la question de l'eau, de la

¹ Titulaires des qualifications PICF + PAEPSC, correspondant à quelque 60 heures de formation. A noter que celle-ci est ouverte aux profanes en secourisme, car elle est essentiellement basée sur la pédagogie.

nourriture, du risque sanitaire, etc...). Parce que les méthodes mobilisées par les AASC sont pour l'essentiel puisées dans les savoir-faire militaires, le CNPC suggère de rajouter cet enseignement au programme formalisé, à la condition d'adapter le référentiel existant à la population des Cadets (ce qui suppose la création d'un groupe de travail ad hoc). La présentation pédagogique de ce module sous forme de ce référentiel aligné sur le modèle de ceux existant pour le secourisme aurait l'avantage de le rendre lisible (et applicable) par les moniteurs aux premiers secours évoqués ci-dessus. L'adjonction de cette partie « adaptation aux situations de catastrophes » serait particulièrement utile outre-mer, où les populations sont régulièrement confrontées à des événements climatiques ou naturels (séismes, volcanisme...) et où existent des unités du Service militaire adapté (SMA) qui pourraient servir de support (avec l'appui du DIAR).

En conclusion : les éléments abordés ci-dessus devront être étudiés et approfondis par les membres de la sous-commission et les parties prenantes au projet (en copie) et sur la base de ce CR, avec comme objectif de s'accorder sur le programme, lequel pourrait ensuite être présenté officiellement à la DIAR dans la deuxième quinzaine de juin (si possible après l'AG de la FNASOR), ce qui laisserait le temps à l'Etat-major des Armées d'en évaluer la portée, la faisabilité et la mise en œuvre.

Copies :

- M. le président de la FNASOR
- M. le président du GNASPP
- M. le président de l'ANACAPP

Le Secrétaire Général du CNPC

Epilogue : en aout 2021, notre correspondant à l'EMA/DIAR, répondant à une demande réponse du CNPC sur les suites à donner à ce dispositif après le départ à la retraite du Gal Lalubin, excipait d'une directive du Général BURKHARD, ancien chef d'Etat-major de l'Armée de Terre et entre temps promu CEMA, pour décliner la proposition du CNPC, mettant ainsi fin au projet (cf directive POLITIQUE JEUNESSE de l'armée de Terre, jointe). Entre temps, avait été rédigée la V1 du référentiel de formation (module Secourisme et module adaptation aux situations d catastrophe) et avait été trouvé un organisme donateur pour l'achat du matériel.

Annexe 6 : Le succès des JSP

Rapporteur : **Lieutenant-Colonel Florence RABAT** - Chargée de mission développement du volontariat et engagement citoyen à la FNSPF.

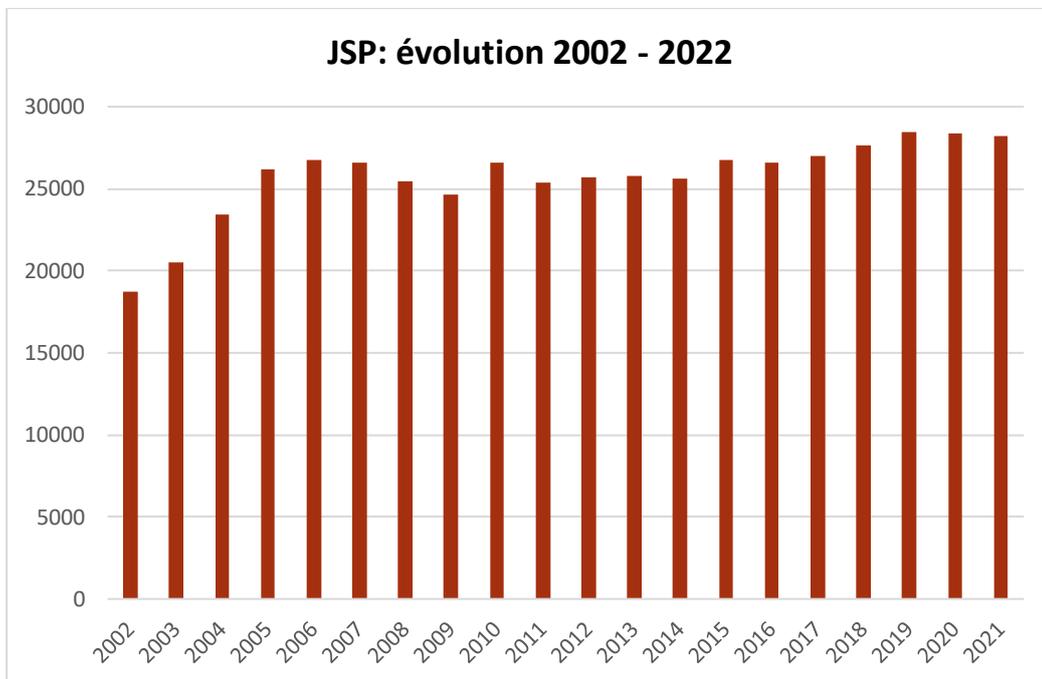
Références : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeune_sapeur-pompier

Les JSP en chiffres

En 2021, la population des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) correspondait à un effectif total de **28192 JSP** (18655 garçons et 9537 filles), auxquels se rajoutent les quelque **6800 animateurs répartis sur 1475 sections**. Le rendement de ce dispositif est jugé très satisfaisant par la FNSPF, car, chaque

année, près de 80% des JSP souscrivent un engagement de SPV à l'issue de leur parcours (et ce pourcentage reste stable).

La première section de jeunes, qui s'appelait à l'époque section de cadets de sapeurs-pompiers a été créée en 1948. En évolution régulière jusqu'en 2002, le dispositif JSP plafonne autour d'un palier légèrement inférieur à 30 000 jeunes par an. Au total, et sur une génération (20 ans), un demi-million de jeunes français auront suivi jusqu'au bout le programme et obtenu leur brevet de JSP :



Appendice Annexe 1

RAPPELS sur le SNU :

(Information recueillie sur le site snu.gouv.fr)

« 4 objectifs pour être acteur de sa citoyenneté »

Le service national universel (SNU) est **un projet de société** qui a pour finalités de :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

La première phase du SNU constitue l'**aboutissement du parcours citoyen**, débuté à l'école primaire et poursuivi au collège. Effectuée aux alentours de 16 ans, elle sera d'une durée d'un mois maximum et comportera deux périodes :

- un temps d'hébergement collectif
- une période d'engagement prenant la forme d'une mission d'intérêt général pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

Les jeunes appelés volontaires participent à des modules s'articulant autour de sept thématiques :

- Découverte de l'engagement ;
- Défense, sécurité et résilience nationale ;
- Culture et patrimoine ;
- Activités physiques et sportives et de cohésion ;
- Autonomie, connaissances des services publics et accès aux droits ;
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- Développement durable et transition écologique et solidaire ;

Ils réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général, d'une durée de 15 jours également.

La première phase du service national universel : aboutissement du parcours citoyen

La première phase du SNU constitue l'**aboutissement du parcours citoyen**, débuté à l'école primaire et poursuivi au collège. Effectuée aux alentours de 16 ans, elle sera d'une durée d'un mois maximum et comportera deux périodes :

- un temps d'hébergement collectif

- une période d'engagement prenant la forme d'une mission d'intérêt général pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

Les jeunes appelés volontaires participent à des modules s'articulant autour de sept thématiques :

- Découverte de l'engagement ;
- Défense, sécurité et résilience nationale ;
- Culture et patrimoine ;
- Activités physiques et sportives et de cohésion ;
- Autonomie, connaissances des services publics et accès aux droits ;
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- Développement durable et transition écologique et solidaire ;

Ils réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général, d'une durée de 15 jours également.

L'engagement volontaire : deuxième phase du SNU

La deuxième phase du SNU vise à la **poursuite, volontaire, d'une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois**, liée, par exemple et sans que cette liste soit limitative :

- à la défense et à la sécurité : engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile, les réserves opérationnelles
- à l'accompagnement des personnes
- à la préservation du patrimoine ou de l'environnement
- au tutorat

Ces différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intègrent **les formes de volontariat existantes ainsi que des propositions nouvelles**, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes. À titre d'exemple, l'actuel service civique est l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU.

Mise à jour : juin 2021